

DES ÉLECTIONS SÉNATORIALES STRATÉGIQUES

Émeric Bréhier, Sébastien Roy

28/08/2023

Premières élections intermédiaires du second quinquennat d'Emmanuel Macron, les élections sénatoriales, qui se tiendront le 24 septembre 2023, seront déterminantes à plus d'un titre, comme le rappellent Émeric Bréhier, directeur de l'Observatoire de la vie politique de la Fondation, et Sébastien Roy, ancien collaborateur de cabinet en collectivités territoriales. Témoignant de la grande diversité des collectivités territoriales et de leurs élus, ces élections montreront l'évolution des rapports de force entre les différentes formations politiques, quelques années avant la prochaine présidentielle.

Les élections sénatoriales passent bien trop souvent sous le radar de l'analyse politique. D'abord à l'évidence car le système institutionnel de la V^e République donne non seulement la prééminence à l'élection présidentielle, mais plus encore aux députés qui ont, dans le cadre de la navette parlementaire, la primauté sur leurs collègues de la Chambre haute. Qui plus est, la modification¹ du calendrier électoral en 2002 suite à l'adoption du quinquennat en 2000 a conféré une logique politique certaine à ce moment intense de la vie publique de plusieurs mois à l'issue desquels la France dispose non seulement d'un nouveau président de la République, mais également d'une Assemblée nationale renouvelée. Enfin, à l'évidence, le mode de scrutin indirect prévalant pour les élections sénatoriales contribue à en faire une élection moins visible, moins perceptible pour l'ensemble de nos concitoyens.

Et pourtant, ces élections constituent tous les trois ans un moment fort de la République. D'abord car il s'agit alors d'élire des parlementaires qui, s'ils disposent de moindres pouvoirs que les députés, n'en demeurent pas moins porteurs, chacune et chacun, d'une part de la souveraineté nationale. S'ils ne peuvent renverser le gouvernement – mais en contrepartie ils ne peuvent voir leur mandat interrompu par une dissolution –, ils disposent d'un rôle crucial dans la procédure législative. Ensuite, compte tenu de leur mode d'élection et de leur spécificité constitutionnelle, ils constituent bel et bien la « garde prétorienne » des collectivités territoriales et de leurs élus. En ce sens, ils donnent à voir non seulement la – grande – diversité des collectivités territoriales de la République française, mais également l'évolution des rapports de force entre les différentes

formations politiques au niveau local. Enfin, dans la période de majorité relative que nous connaissons suite aux dernières élections législatives, le renouvellement sénatorial de septembre prochain constitue un enjeu politique majeur non pas seulement pour le pouvoir présidentiel mais également pour nombre de formations politiques. Et il n'est pas insensé que de penser que ses résultats devront être scrutés à la loupe tant ils pourront influencer sur les années précédant l'inévitable restructuration de la vie politique française à l'occasion de l'élection présidentielle de 2027.

Rappelons, pour commencer, que le Sénat est renouvelable par moitié et que le mandat sénatorial est de six ans. Cette année, il s'agit de renouveler 170 des 348 sièges qui composent le Sénat. Les 178 autres l'avaient été lors des élections sénatoriales de septembre 2020². 326 d'entre eux sont élus dans les départements de métropole et d'outre-mer, 2 en Polynésie française, 1 dans les îles de Wallis et Futuna, 1 à Saint-Barthélemy, 1 à Saint-Martin, 2 en Nouvelle-Calédonie, 2 à Mayotte, 1 à Saint-Pierre-et-Miquelon et 12 représentent les Français de l'étranger. Remémorons-nous également que, selon que les départements élisent jusque 2 sénateurs ou bien 3 et plus, le mode de scrutin diffère³. Pour les premiers, il s'agit d'une élection au suffrage majoritaire où les « tickets » doivent être paritaires. À l'issue du premier tour, si un candidat obtient plus de 50% des suffrages exprimés, il est élu. Si tel n'est pas le cas, alors un second tour est organisé quelques heures plus tard, laissant ainsi le temps aux accords de désistement de se réaliser ou pas. Alors, le candidat, ou les candidats, arrivés en tête sont élus même sans majorité absolue. Pour les seconds, il s'agit d'une élection proportionnelle à un seul tour avec des listes évidemment paritaires. Qui sont donc les « grands électeurs » ? Les députés et les sénateurs d'abord. Les conseillers régionaux élus dans le département concerné, les conseillers départementaux ensuite. Les délégués des conseils municipaux qui représentent près de 95% des grands électeurs, enfin. Ainsi le nombre de délégués varie-t-il selon le nombre d'habitants des communes : 1 délégué pour les conseils municipaux de 7 et 11 membres, 3 délégués pour les conseils municipaux de 15 membres, 5 délégués pour les conseils de 19 membres, 7 délégués pour les conseils de 23 membres, 15 délégués pour les conseils de 27 et 29 membres. Quant aux communes de plus de 9 000 habitants, tous les conseillers municipaux sont automatiquement des « grands électeurs ». Au titre du code électoral, à partir de 30 000 habitants, la désignation par le conseil municipal d'un délégué supplémentaire par tranche de 800 habitants est prévue. Quant aux sénateurs représentant les Français établis hors de France, ils sont élus par un collège composé des députés et les sénateurs élus par les Français établis hors de France, des conseillers et des délégués consulaires.

Sont donc renouvelables les sénateurs des départements d'Indre-et-Loire, d'Isère, du Jura, des Landes, du Loir-et-Cher, de la Loire, de la Haute-Loire, de la Loire-Atlantique, du Loiret, du Lot, du Lot-et-Garonne, de la Lozère, du Maine-et-Loire, de la Manche, de la Marne, de la Haute-Marne, de

la Mayenne, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, du Morbihan, de la Moselle, de la Nièvre, du Nord, de l'Oise, de l'Orne, du Pas-de-Calais, du Puy-de-Dôme, des Pyrénées-Atlantiques, des Hautes-Pyrénées, des Pyrénées-Orientales, de Savoie, de l'ensemble des départements franciliens, de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion, de Saint-Pierre-et-Miquelon, de Mayotte, de la Nouvelle-Calédonie et de la moitié des Français établis hors de France. Dix-neuf des départements élisent leurs sénateurs au scrutin majoritaire, lorsque le reste le font à la proportionnelle.

Département	Nombre de sénateurs	Mode de scrutin
Indre-et-Loire	3	Proportionnelle
Isère	5	Proportionnelle
Jura	2	Majoritaire
Landes	2	Majoritaire
Loir-et-Cher	2	Majoritaire
Loire	4	Proportionnelle
Haute-Loire	2	Majoritaire
Loire-Atlantique	5	Proportionnelle
Loiret	3	Proportionnelle
Lot	2	Majoritaire
Lot-et-Garonne	2	Majoritaire
Lozère	1	Majoritaire
Maine-et-Loire	4	Proportionnelle
Manche	3	Proportionnelle

Marne	3	Proportionnelle
Haute-Marne	2	Majoritaire
Mayenne	2	Majoritaire
Meurthe-et-Moselle	4	Proportionnelle
Meuse	2	Majoritaire
Morbihan	3	Proportionnelle
Moselle	5	Proportionnelle
Nièvre	2	Majoritaire
Nord	11	Proportionnelle
Oise	4	Proportionnelle
Orne	2	Majoritaire
Pas-de-Calais	7	Proportionnelle
Puy-de-Dôme	3	Proportionnelle
Pyrénées-Atlantiques	3	Proportionnelle
Hautes-Pyrénées	2	Majoritaire
Pyrénées-Orientales	2	Majoritaire
Paris	12	Proportionnelle
Seine-et-Marne	6	Proportionnelle

Yvelines	6	Proportionnelle
Essonne	5	Proportionnelle
Hauts-de-Seine	7	Proportionnelle
Seine-Saint-Denis	6	Proportionnelle
Val-de-Marne	6	Proportionnelle
Val-d'Oise	5	Proportionnelle
Guadeloupe	3	Proportionnelle
Martinique	2	Majoritaire
La Réunion	4	Proportionnelle
Saint-Pierre-et-Miquelon	1	Majoritaire
Mayotte	2	Majoritaire
Nouvelle Calédonie	2	Majoritaire
Français de l'étranger	6	Proportionnelle

La Chambre haute prend sa revanche quand l'Assemblée est sans majorité

Quelle est la situation politique au Sénat ? D'abord, un groupe – Les Républicains et apparentés – extrêmement puissant avec 145 sénateurs, épine dorsale de la majorité sénatoriale de Gérard Larcher, présidé par Bruno Retailleau qui en dépit de sa défaite lors de l'élection à la présidence du parti à l'automne dernier s'est imposé ces dernières années. Ce groupe s'est renforcé lors des trois derniers renouvellements. Vient ensuite le Groupe socialiste présidé par Patrick Kanner qui, en

l'espace de dix ans, a vu ses effectifs fondre, passant de 130 à 64 sénatrices et sénateurs, suite aux résultats électoraux de 2014 et 2015 qui, en dépit de réelles conquêtes lors des élections municipales de 2020, n'ont pas été contrebalancés ces dernières années. Mais l'effectif a également fondu en raison des départs de quelques sénateurs pour d'autres groupes, notamment celui présidé par François Patriat de la majorité présidentielle – le Rassemblement des démocrates progressistes et indépendants (RDPI) – ou chez les Verts suite à la création une nouvelle fois d'un groupe à la Chambre haute. Enfin, le Parti socialiste à l'occasion des négociations pour le renouvellement sénatorial de 2020 a dû céder quelques sièges à d'autres forces politiques alliées, et singulièrement les Verts. Troisième groupe en termes d'importance, le groupe Union centriste (UC), présidé par Hervé Marseille, est en l'espace d'une décennie passé de 31 à 57 sièges. Grand vainqueur du dernier renouvellement, il est en passe de contester aux socialistes la place de deuxième groupe de la Chambre haute. Son élasticité politique lui permet assurément de regrouper sous sa bannière des femmes et hommes politiques d'origines très diverses, avec des votes parfois distincts de ceux du premier groupe sénatorial. Vient ensuite le groupe présidé par le fidèle du président de la République, le sénateur de la Côte-d'Or François Patriat avec 24 membres. Le groupe communiste quant à lui est passé de 21 à 15 sièges, preuve à la fois de son affaïssement territorial et de sa résilience politique. Viennent s'ajouter le petit groupe – Les indépendants – République et territoires – présidé par Claude Malhuret, dont les interventions en séance sont souvent fortes et pesées au trébuchet, avec 14 membres ; le Rassemblement démocratique et social européen (RDSE) – groupe le plus ancien – avec également 14 membres et présidé par le sénateur Jean-Claude Réquier du Lot – ; enfin, le groupe Écologiste – Solidarité et territoires avec 12 membres qui, en renaissant de ses cendres lors du dernier renouvellement, avait contribué à l'affaïssement du groupe socialiste.

Bien différente est la **position institutionnelle** de la Chambre Haute par rapport aux deux derniers renouvellements de 2017 et 2020. La majorité absolue en faveur de la coalition présidentielle à l'Assemblée nationale laissait alors au final peu de place aux sénateurs. La situation n'est plus la même depuis les élections législatives de juin dernier. Avec une majorité fort relative, le gouvernement, soumis par ailleurs aux rapports de force avec les groupes du MoDem et de Horizons, ne peut plus compter sur la seule Assemblée nationale pour faire adopter ses textes à l'issue de la navette parlementaire. Il se doit, en dehors des projets budgétaires toujours susceptibles d'être adoptés par l'utilisation du 49-3 dès lors qu'aucune motion de censure ne recueille 289 voix (si les effectifs de l'Assemblée sont complets), de trouver des compromis avec différentes forces politiques sénatoriales, que ce soit à l'occasion des lectures parlementaires ou bien lors des commissions mixtes paritaires. Le déroulement des débats parlementaires à l'occasion du projet de loi sur l'accélération des énergies renouvelables a apporté, une nouvelle fois, la preuve de l'étendue du champ de jeu pour le gouvernement, si tant est qu'il s'en donne les

moyens. Et, partant, à la fois la position de force des sénateurs LR – le débat sur la réforme des retraites l’a amplement démontré – mais tout autant la possibilité pour la majorité présidentielle de parvenir à les contourner.

C’est bien dans ce cadre que **les enjeux des sénatoriales de septembre 2023** doivent être abordés et déterminés.

Arrêtons-nous tout d’abord quelques instants sur le corps électoral de septembre prochain. Celui-ci est la résultante des élections municipales de 2020, des départementales et régionales de 2021 et, dans une infime mesure, des législatives de 2022. Les élections sénatoriales ont cette particularité qui fait que normalement, elles sont sans surprise. Le corps électoral étant constitué de grands électeurs, en fonction du nombre d’élus, département par département, il devrait être aisé de prévoir les résultats. C’est sans compter le génie du peuple français et de ses élus, qui aiment trop la politique pour se contenter d’un jeu simple et limpide. Lors de nos notes précédentes, nous avons pointé la dichotomie entre scène politique nationale et scène politique locale. Schématiquement, les grands vainqueurs de 2022 et 2017 sont inversés avec les grands vainqueurs de 2020 et 2021, à savoir lors des municipales puis des départementales et régionales.

Avec un autre rappel sous une forme d’évidence : la majeure partie du corps électoral dans chaque département (la circonscription électorale des sénateurs) est bien constituée des élus municipaux dans les villes de moins de 10 000 habitants. Les éventuelles évolutions à l’issue des dernières élections municipales sont ainsi peu répertoriées tant ces échéances mobilisent peu, et de moins en moins, les étiquettes partisans nationales.

Une élection sénatoriale, c’est bien d’abord et avant tout aller à la rencontre des élus municipaux, notamment dans les plus petites communes qui apportent non seulement nombre d’électeurs mais également les quelques voix supplémentaires permettant d’obtenir plus de victoires que la seule arithmétique partisane ne pourrait le prévoir. À cette difficulté somme toute très classique pour qui a déjà été mobilisé pour ce type d’élection, vient s’en ajouter une nouvelle : la déstructuration partisane de ces dernières années – y compris au sein des villes importantes – fait apparaître des incertitudes bien plus grandes que par le passé quant au comportement électoral des élus municipaux d’une même majorité municipale. Bien sûr, il a toujours existé des majorités municipales composites avec des hommes et des femmes appartenant à différentes formations politiques pouvant ne pas présenter de listes communes pour les sénatoriales. Mais aujourd’hui le phénomène est encore renforcé avec, bien souvent, des compositions de listes faisant la part belle aux investissements « citoyens » et bien moins « partisans ». Aussi, par exemple, disposer de 23 élus dans un groupe « socialiste et apparentés » induit encore moins aujourd’hui qu’hier une unité

de vote lors des sénatoriales. La même remarque, même si elle porte moins à conséquence compte tenu de leur poids dans les collèges électoraux, doit être effectuée en ce qui concerne les élus régionaux et départementaux.

Cette désaffiliation partisane des élus territoriaux rend les campagnes, et les additions, plus complexes qu'auparavant. Mais elle autorise également des espoirs, et des surprises parfois étonnantes. Ce fut d'ailleurs le cas lors du renouvellement de 2020 dans quelques départements. On peut ici citer le cas de François Patriat, en Côte-d'Or. Si les élections sénatoriales sont moins susceptibles d'être marquées par le contexte politique national, nombreux sont les exemples dans le passé à montrer que les élus locaux sont sensibles, naturellement, à des évolutions de fond touchant leurs concitoyens. Chacun se souvient à cet égard de 2011 lorsque la gauche remportât la majorité au Sénat profitant à l'évidence de ses bons résultats aux élections locales des années précédentes mais également du contexte de fronde de nombre d'élus locaux contre les restrictions budgétaires – déjà – mises en œuvre sous la présidence de Nicolas Sarkozy. Dans ce cadre il n'est pas illusoire de penser que le mouvement de fronde contre la réforme des retraites puisse avoir des conséquences.

Conserver le dernier bastion

Pour **Les Républicains (LR)**, l'enjeu est assez simple : demeurer l'épine dorsale de la majorité sénatoriale. On ne voit pas d'ailleurs comment il pourrait en être autrement. Et ce même si les derniers renouvellements électoraux n'ont guère réussi au parti, désormais, d'Éric Ciotti. En effet, non seulement les pertes furent sèches lors des législatives de juin 2022, mais plus encore ils perdirent des communes centrales pourvoyeuses de nombreux grands électeurs dans les métropoles, ou dans des villes plus moyennes que la droite détenait depuis longtemps. Avec des municipales qui l'ont vu rafler presque 40% des villes de plus de 10 000 habitants, conserver 8 régions sur 13 et plus des trois quarts des départements, LR devrait sur le papier conserver sa majorité à la Chambre haute. La question est de savoir si les soubresauts post-présidentielle de 2022 n'ont pas émoussé la capacité de LR. Ces élections sénatoriales permettront de vérifier que les défections engrangées depuis le très mauvais score de Valérie Pécresse auront un impact. Nous pensons particulièrement à ces élus qui ont quitté LR après l'élection d'Éric Ciotti pour rejoindre la formation du maire du Havre. Comment vont se passer pour LR les sénatoriales, par exemple en Moselle, suite au départ du maire de Metz, François Grosdidier ? À ces évolutions purement électorales vient s'ajouter également la désaffiliation d'un certain nombre d'élus locaux au profit de la coalition présidentielle. On pensera ici, entre autres, à des villes comme Angers, Reims, Nice, Toulouse, Calais, Bayonne, etc. Même si ses défections de « grands maires » doivent être relativisées : d'abord car les élus municipaux de ces grandes villes comptent au final pour peu

dans le collège électoral et qu'ensuite ces grands féaux peuvent ne pas souhaiter mettre « tous leurs œufs dans le même panier ».

Pourtant, compte tenu de la composition des corps électoraux, il est possible que les sénateurs LR sortant parviennent, dans leur immense majorité, à garder leurs sièges. Et ce d'autant plus que les dernières élections départementales leur avaient permis de conserver l'immense majorité des départements détenus. Le poids du président d'un Conseil départemental auprès des maires des petites communes est toujours traditionnellement central à l'occasion des sénatoriales. Il n'est pas rare, sinon courant, que des présidents du Conseil départemental deviennent des sénateurs de leur département d'origine. L'enjeu pour Les Républicains est moins lié à leur affaïssement électoral qu'à leur capacité à maintenir, nationalement et localement, une stratégie d'union afin d'éviter les dispersions des voix. Il s'agira donc tout à la fois de favoriser les listes d'union le plus largement possible et d'éviter que des candidatures dissidentes (suite à des décisions de ne pas se représenter de la part de sénateurs sortants ou bien, à l'inverse, du choix de titulaires de se représenter en dépit des choix nationaux ou départementaux) ne viennent disperser les voix attendues. Relevons ici que la dissidence, notamment dans les départements élisant les sénateurs à la proportionnelle, est parfois mise en œuvre afin de permettre la réélection de deux sénateurs, plutôt que d'assurer celle d'une sénatrice. Contourner la règle de la parité n'est pas rare aux sénatoriales. Et elle est singulièrement simple à mettre en œuvre. Mais cette tactique, somme toute malheureusement classique, peut, si la répartition des voix des grands électeurs entre deux listes issues du même courant politique n'est pas menée avec *maestria*, conduire à des déceptions de taille pour la famille politique concernée. Nombreux sont les exemples dans l'histoire politique des départements où de telles manœuvres « subtiles » ont permis l'élection de candidats dont peu pensaient qu'ils pouvaient réussir dans leur stratégie de conquête électorale.

Ce risque de l'éparpillement électoral concerne d'ailleurs l'ensemble des formations politiques tant la dissidence est la marque de fabrique des sénatoriales et tant celle-ci est aisée à mettre en œuvre. À ce stade, il convient également de prendre garde à l'attitude de l'UDI qui demeure une force politique qui compte dans cette élection tant cette formation a su conserver un nombre suffisamment important d'élus, pour pouvoir peser seule à certains endroits ou être un partenaire essentiel pour LR.

Une faible progression à l'épreuve de la division

En ce qui concerne **le parti présidentiel**, l'enjeu est plus complexe, voire retors. Il s'agit tout d'abord de décider l'enjeu stratégique conféré à ces sénatoriales : souhaite-t-on menacer la prééminence des LR sur la majorité sénatoriale ou, à l'inverse, en faire un non-événement dans l'optique d'un

« gentleman agreement » avec le président du Sénat et le président du groupe LR ?

Si c'est la première option qui est retenue, alors il convient de porter une attention fine aux réalités locales afin tout à la fois de bien traiter les partenaires de la majorité présidentielle (MoDem et Horizons) dont les représentants ne siègent pas dans le groupe RDPI, d'éviter les dissidences locales *a contrario* de ce qui s'est passé lors des élections législatives et qui avait provoqué des défaites – voire des éliminations dès le premier tour – improbables et d'imaginer la construction d'un groupe présidentiel bien plus conséquent que la demi-cinquantaine que compte celui présidé à ce jour par François Patriat. Les résultats des dernières échéances municipales, départementales comme régionales ne laissent pas présager de formidables résultats pour le parti présidentiel. Pourtant, c'est sans compter sur l'éclatement des scènes politiques, sur la capacité dans chaque département d'un certain nombre d'élus à aller au-delà de leurs bases électives, sur les « bougés » au sein des scènes locales avec le ralliement au président de la République à l'occasion de la dernière élection présidentielle, et surtout sur la possibilité d'alliances au Sénat afin de contrebalancer la prééminence des Républicains. Atteindre cet objectif nécessite donc un choix stratégique décliné tactiquement au sein de chacun des départements renouvelables. Et, *in fine*, une capacité à faire émerger un bloc central aussi puissant que celui des Républicains. C'est-à-dire une capacité à s'entendre avec le RDSE, l'Union centriste et le groupe des Indépendants – République et Territoires, soit aujourd'hui un total de 109 sénateurs.

Si cette démarche peut sembler illusoire tant le Sénat est attaché à son propre rythme politique et tant la capacité d'attraction du président de la République est entamée, elle demeure une hypothèse pouvant permettre à ce dernier de reconstituer un rapport de force qui lui soit plus favorable avec une grande partie des Républicains. Reste que l'une des difficultés les plus importantes auxquelles doivent faire face les responsables du parti présidentiel et le président de la République au premier chef est bien leur capacité, ou non, à s'entendre y compris localement avec les partenaires-concurrents que sont Horizons et le MoDem. En l'espèce, la messe semble être dite, en dépit de la difficulté traversée par la majorité présidentielle à l'occasion de la réforme des retraites qui aurait pu – dû ? – la conduire à resserrer les rangs.

La Nupes sans LFI ?

Les forces regroupées au sein de **la coalition de la Nupes** issue du formidable coup stratégique et tactique du leader de la France insoumise aux lendemains de la dernière élection présidentielle sont confrontées à de singuliers vents possiblement contraires. Sans s'appesantir sur ces éléments, à l'évidence les résultats, et les modalités, des congrès des différentes parties prenantes ne vont pas manquer d'avoir des conséquences sur les choix stratégiques de chacune

des forces politiques en présence et sur leurs capacités à les décliner localement. À ceci s'ajoute un contexte politique pouvant leur être porteur avec la loi sur les retraites voulue par le président de la République. Il n'en reste pas moins que pèseront tout autant, sinon plus, les réticences plus ou moins fortes au sein des groupes sénatoriaux de gauche de laisser une place à la France insoumise qui ne peut se vivre autrement que comme l'aimant de cette coalition électorale. La gauche au Sénat sera le produit à l'évidence des élections locales de 2021 mais aussi de sa capacité à se mettre d'accord et à faire l'union.

Aux dernières municipales, le PS avait conservé l'essentiel de ses positions, avec quelques performances dans certaines métropoles mais ne parvenant pas à reprendre de très nombreuses communes perdues lors des élections de 2014 ; le PC était sorti un peu plus écorné ; les Verts avaient connu une forte poussée dans le centre des métropoles et LFI avait fait l'impasse, comme elle le fit un an plus tard pour les départementales et les régionales. Lors des départementales et des régionales, le PS peut optiquement être satisfait, ayant conservé ses 5 présidences de région et ses 22 présidences de département. Rappelons toutefois que ces présidences ne furent conservées qu'au prix du sacrifice – utile et efficace puisque ces stratégies locales avaient contribué à ces résultats électoraux – d'un grand nombre d'élus socialistes au profit d'élus soit d'autres composantes de la gauche, classiquement les Verts, le PC ou le PRG, mais aussi de nouveaux venus sur le terrain de jeu, comme Génération·s, Nouvelle donne ou Place publique. Dans la manière dont se comporteront ces élus réside une bonne partie de la clé du scrutin pour les socialistes dans un certain nombre de départements. Prenons l'exemple du Grand Est : comment se comporteront les élus régionaux issus de deux listes ? Si, en Meurthe-et-Moselle, la prise de Nancy par Mathieu Klein peut présager de bonnes nouvelles, la perte de Metz, de mauvaises cantonales et de mauvaises régionales pour les socialistes mosellans pourraient coûter le siège actuellement occupé par Jean-Marc Todeschini.

L'heure du bilan 2017-2022 en décalé

Le Groupe socialiste, écologiste et républicain présidé par Patrick Kanner se doit de demeurer le second groupe de la haute assemblée alors même que celui d'Hervé Marseille commence à le talonner en faisant figure de valeur refuge pour nombre d'élus souhaitant conserver une certaine autonomie vis-à-vis des Républicains. L'objectif paraît somme toute atteignable pour les socialistes, même si les résultats électoraux de ces dernières années ne permirent guère de revenir sur les débâcles électorales de 2014 et 2015. Qui plus est, comme vu précédemment, nombreux sont les élus municipaux, départementaux ou régionaux à l'être devenus dans le cadre de listes très ouvertes sur la « société civile » et donc sans lien partidaire avec les socialistes. Nul ne peut être certain de leur vote, encore moins que par le passé. Cela nécessite donc, ce qui est le

propre de toute sénatoriale, une campagne d'une grande proximité, voix par voix.

Pour les socialistes, la question des listes d'union, et de leur périmètre, sera d'autant plus cardinale et difficile à trancher, dans les départements où des sortants ne se représenteront pas. Il sera alors bien compliqué de faire valoir le refus de listes d'union avec l'ensemble des forces politiques parties prenantes de la Nupes. Quand bien même, à l'évidence, le réservoir de voix potentiellement apportées par la France insoumise, compte tenu de ses échecs électoraux de 2020 et 2021, est singulièrement faible. Mais le numérique ne fait pas tout en politique ; la symbolique a toute sa place. 37 sénateurs élus sous l'étiquette socialiste en 2017 sont rééligibles. Il n'est pas impossible, surtout aux lendemains du congrès de Marseille, que la constitution des listes suscite quelques mouvements d'humeur dans certaines fédérations et des difficultés électorales. Avec, *in fine*, l'enjeu du nombre de sénateurs et sénatrices membres du groupe. Si, dans le Loiret, la victoire des socialistes à Fleury-les-Aubrais et les deux sièges conquis au Conseil départemental laissent penser que le siège de Jean-Pierre Sueur n'est pas en danger, en Moselle, par exemple, les choses sont bien différentes. La perte de Metz en 2020, l'explosion de la gauche et singulièrement celle des socialistes aux élections régionales ne permettent pas d'être très optimiste. De même, dans la Loire-Atlantique, la relative instabilité des élections municipales dans un scrutin pourtant surplombé par une prime aux sortants et le bon score des Verts aux départementales et régionales laisse là aussi des jeux plus ouverts qu'on ne le pense. Et c'est sans compter sur les difficultés rencontrées pour composer la liste entre les différentes zones de forces des socialistes dans le territoire et la percée électorale des Verts dans ce département.

Comme toujours faire bloc !

Pour **le Groupe communiste**, l'enjeu, comme lors de chaque renouvellement, est bien de conserver son groupe. La chose n'est pas simple dans certains départements compte tenu des derniers revers électoraux. Notamment dans le Val-de-Marne qui, lors du dernier renouvellement, avait envoyé deux élus communistes au Sénat, suite à la perte de Champigny-sur-Marne, de Villeneuve-Saint-Georges et de Valenton ainsi que du département en 2021, sans oublier la gestion chaotique du début de mandat à Vitry. À l'évidence, le PC dans ce département historiquement crucial (on rappellera que ce fut en son temps la terre d'élection de Georges Marchais) perdra un siège. Toutefois, le PC ayant réussi, en vieux partenaire madré et rompu dans l'art des négociations, à gagner en nombre d'élus départementaux et régionaux, il n'est toutefois pas impossible que dans certains départements, dans le cadre de listes d'union et d'une division de la droite, les communistes parviennent à tirer leur épingle du jeu. Ainsi, à Paris, Ian Brossat devrait succéder à Jean-Luc Laurent qui lui-même avait succédé à Nicole Borvo Cohen-Seat.

Les hyper centres urbains *versus* la chambre des campagnes...

Quant aux **Verts**, avec 4 sénateurs renouvelables sur les 12 qui composent leur groupe, là aussi, ils jouent gros. Toutefois, deux d'entre eux sont élus dans des départements où, plus encore dans le cadre d'une probable union des gauches, ils ont de bonnes chances de l'emporter : l'Isère où le maire de Grenoble à la tête d'une municipalité vert-rouge continue à peser même contre les socialistes (remémorons-nous l'élection de l'agglomération grenobloise qui a laissé quelques traces) et la Loire-Atlantique où la maire de Nantes, fidèle soutien du premier secrétaire du Parti socialiste, devrait pousser à une liste d'union avec les écologistes, ce que ne devrait pas contester le président du Conseil départemental, Michel Ménard, ancien député et soutien de la motion Refondations. Le cas de Daniel Breuiller, dans le Val-de-Marne, est plus complexe, de même que celui de Joel Labbé (qui ne se représente pas) dans le Morbihan. Toutefois, des gains pourraient, selon les stratégies d'union mises en place ou pas dans chaque département concerné, compenser d'éventuelles difficultés voire permettre au groupe d'engranger quelques gains, comme à Paris. Des métropoles prises par les Verts en 2020, seule Tours est située dans un département concerné par ce renouvellement. Cette prise de la capitale de la Touraine est-elle de nature à changer la donne locale ? Pour EE-LV, le vrai test sera en Isère tant les difficultés internes que connaît Éric Piolle dans sa ville de Grenoble sont depuis plusieurs mois sur la place publique avec, à mi-mandat, l'enjeu du maintien de la majorité municipale jusqu'au bout. Dans de telles conditions, EE-LV pèsera-t-il autant qu'il le pourrait dans les sénatoriales iséroises ? La dispersion des forces socialistes dans ce département pourrait toutefois contribuer à favoriser l'alliance autour du maire de Grenoble et favoriser la réélection du sénateur RDPI.

LFI, les sénatoriales comme solde des impasses de 2020 et 2021

C'est dans ce cadre que la question de la présence de représentants de LFI dans d'éventuelles listes d'union des forces de gauche se pose. On voit mal, à part éventuellement quelques départements comme la Seine-Saint-Denis, dans quels lieux une place éligible pourrait être faite aux proches de Jean-Luc Mélenchon. On l'a encore vu récemment avec les montées d'urticaire de la part des proches de Jean-Luc Mélenchon suite à l'annonce de listes d'union, aux périmètres variés, dans une vingtaine de départements entre le PS, EE-LV et le PC. D'abord car, une fois encore, le nombre d'élus locaux encartés ou proches de la France insoumise est faible. Ensuite car la sociologie du corps électoral des sénatoriales n'est pas forcément favorable à des positions radicales telles que peuvent être perçues celles, à tort ou à raison, défendues par le parti de Jean-Luc Mélenchon. Enfin, car chacune des autres forces politiques de la Nupes a tout intérêt, pour des raisons parfois bien différentes, à s'exonérer de l'influence de la France insoumise : les Verts

engagés dans un sempiternel travail de refondation suite à leur congrès et en préparation de la stratégie autonomiste pour les européennes ; les communistes qui, avec leur secrétaire général, ont reconquis de haute lutte une certaine indépendance électorale et n'ont pas fait preuve tout au long de ces derniers mois d'une volonté de revenir sur cette stratégie ; les socialistes enfin. Ici, le moins que l'on puisse dire est que l'issue du congrès de Marseille au-delà de la réélection d'Olivier Faure au poste de Premier secrétaire – et de sa majorité faible mais réelle au sein du conseil national – n'a pas permis de trancher la controverse stratégique. Les scores de chacune des trois motions et ses conséquences sur la composition des instances nationales du Parti socialiste rendent encore plus délicate que par le passé l'affirmation, sur le plan national, d'une ligne favorable à des accords électoraux comprenant LFI pour les prochaines sénatoriales. Le déroulement de l'élection partielle législative dans l'Ariège, pour spécifique qu'elle fût, l'a amplement signifié. Et encore faudrait-il que les volontés du « national » parviennent à faire fi des réticences locales et du président du groupe au Sénat – soutien de Nicolas Mayer-Rossignol et dont la position sera clairement remise en jeu les jours suivants le renouvellement sénatorial – dont chacun sait les réserves à cet accord. Quand bien même les investitures sont données par le conseil national, rien de plus facile que de susciter des dissidences. La partie donc, là non plus, est loin d'être gagnée pour les tenants d'une union avec LFI y compris aux sénatoriales.

À condition que les hiérarques de la France insoumise décident *in fine* d'en faire un test politique avant même les européennes. Car après tout, compte tenu des difficultés rencontrées par le mouvement de Jean-Luc Mélenchon, celui-ci peut très bien décider de laisser passer l'échéance, ce qui ne serait pas de mauvaise politique, histoire de ne pas fragiliser plus encore des partenaires dont le moins que l'on puisse dire est que les congrès de chacune des formations n'ont pas renforcé les partisans de cette nouvelle coalition électorale. Sans oublier que chacun des partenaires de la Nupes a également en ligne de mire la préparation des prochaines élections européennes.

Une marche de plus vers la notabilisation ?

Demeure, enfin, la question du **Rassemblement national (RN)**. Autant les dernières élections législatives avaient constitué une divine surprise pour le parti de Marine Le Pen, autant les sénatoriales ne devraient pas lui permettre de réitérer cet exploit. En effet, les résultats des municipales, départementales et régionales avaient été singulièrement décevants, en dehors de victoires indéniables comme celle de Louis Alliot à Perpignan. Pour autant, rien n'empêche de penser que la progression incessante du nombre de voix obtenues par Marine Le Pen à l'occasion de la dernière élection présidentielle ne puisse trouver un prolongement lors de ces sénatoriales. Et ce d'autant plus vis-à-vis d'élus de petites communes ayant le sentiment, juste ou pas, d'un abandon territorial. Il est donc probable que les listes présentées par le Rassemblement national

voient leurs scores une nouvelle fois progresser, et parfois singulièrement. Cela sera-t-il suffisant pour obtenir quelques sièges ? Sans doute et plus particulièrement dans certains cas de figure où la droite sera divisée de telle sorte que le quotient électoral le permette. Il serait pour autant bien surprenant que le Rassemblement national parvienne à constituer un groupe parlementaire. La clé du scrutin réside dans les maires des petites communes tant les municipales et les départementales et régionales n'avaient pas été à la hauteur des intentions de vote dont peut se vanter sa candidate à l'élection présidentielle.

Loin de n'être qu'une élection intermédiaire, ces élections sénatoriales constituent ainsi à plus d'un titre des échéances stratégiques. D'abord pour la place occupée par l'institution en tant que telle par rapport aux autres pouvoirs dans le cadre d'une majorité parlementaire présidentielle très relative⁴. Ensuite sur le maintien, ou pas, du contrôle du Sénat par la famille des Républicains quelques mois après l'accession à sa présidence du député des Alpes-Maritimes, Éric Ciotti. Stratégiques, ces élections le sont tout autant pour nombre des forces politiques : les Républicains doivent en conserver le contrôle ; la majorité présidentielle doit décider si elle en fait un lieu de confrontation, ou au contraire de collaboration, avec Les Républicains tout en s'essayant à faire vivre sa diversité. La gauche, dans son ensemble, a des enjeux de maintien d'existence de groupes parlementaires pour certains, de préservation de leur deuxième place pour les socialistes et de dynamique électorale pour la Nupes. Sans oublier que la réforme constitutionnelle toujours envisagée par le président de la République, pour devenir une réalité, nécessitera un accord avec la majorité sénatoriale. Décidément, ces sénatoriales sont loin de n'être que des élections de second degré : à maints égards elles diront beaucoup des rapports de force et des choix stratégiques de chacune des familles politiques qui font le sel de notre vie démocratique.

Recevez chaque semaine toutes nos analyses dans votre boîte mail

[Abonnez-vous](#)

1. Pour prendre un terme neutre entre une vision négative parlant d'« inversion » et une autre positive évoquant un « rétablissement ».
2. Sébastien Roy, Émeric Bréhier, *Élections sénatoriales : à l'ombre du vieux monde en fleurs*, Fondation Jean Jaurès, 9 octobre 2020.
3. Comme quoi des parlementaires élus grâce à des modes de scrutin différents peuvent fort bien cohabiter dans une même Chambre sans que cela n'induisse une légitimité plus forte de certains par rapport à d'autres...
4. Même si *in fine*, contrairement à ce qu'elle pouvait craindre, les élections partielles qui se sont tenues ces derniers mois

ne l'ont pas numériquement affaiblie.